



1 Bis avenue du Ségéla

12430 Villefranche de Panat

Tél :06.48.75.43.00

courenlevevou@orange.fr

REGLEMENT du Trail du Lévézou IKALANA

ORGANISATION :

L'association Courir en Lévézou organise sur la commune de Villefranche de Panat le Dimanche 15 Août 2021 le trail du Lévézou IKALANA.

EPREUVES :

Chaque trail s'effectue sur des chemins balisés en une seule boucle, sur le plateau des monts et lacs du Lévézou. Tous les Trails se font en autosuffisance (points d'eau sur le parcours) .

2 CIRCUITS :

- Trail de 24km : 500 m de dénivelé positif (circuit accessible à tous sportifs).
- Trail de 10km : 200m de dénivelé positif (circuit familiale sans difficulté majeur).
- Randonnée ou Marche Nordique de 10km.

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font sur le site www.Chrono-Start.com ou la veille de 17h à 19h et le matin à partir 7h au gymnase de Villefranche de Panat.

Les droits d'engagement pour les inscriptions se font jusqu'à l'heure du départ. Il leur sera remis leur dossard et une serviette micro-fibre de l'organisation Courir en Lévézou.

Lors de la remise du Dossard, le coureur doit présenter une pièce d'identité avec photo et un certificat médical.

Le dossard doit être disposé sur la poitrine, ventre ou jambe afin d'être visible en permanence et pendant la totalité de la course. Des douches seront à disposition au gymnase.

Droit d'engagement :

24 km – 15 euros sans repas

10 km - 10 euros sans repas

Rando - 8 euros sans repas

Les participants qui veulent avoir un repas sera de 12 euros.

Pour valider son inscription le coureur devra fournir avant le départ un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an ou une copie de sa licence en cours de validité.

Le nombre de participants pour le 24 km et le 10 km sera d'un maximum de 500 inscrits.

Annulation d'une inscription :

A voir avec l'organisateur le jour de la course

Les courses sont ouvertes à l'inscription selon la réglementation et les limitations définies par la FFA.

L'organisation s'autorise à annuler, sans remboursement une inscription qui ne respecterait pas cette réglementation. En cas de conditions météorologiques trop défavorable, aucun remboursement ne sera effectué.

Pour les mineurs il est demandé une autorisation de la part du responsable légal.

SECURITE DE LA COURSE.

- Des contrôles seront effectués en différents points de passage.
- Les accompagnateurs à vélo sont interdits.
- Tout abandon devra être signalé.
- Une antenne Médicale sera présente à l'arrivée (voir convention de la croix rouge jointe au règlement)
- Chaque signaleurs aura un emplacement bien défini à chaque carrefour pour régler la circulation selon le code de la route.

Si la COVID est toujours présente, les normes sanitaires seront appliquées.

RAVITAILLEMENT :

Prévoir : boissons énergétiques, fruits secs, barres de céréales.

- Sur le Trail de 10km : 1 point d'eau

- Sur le Trail de 24km : 2 points d'eau

Ravitaillement gastronomique sur les 24 km

A l'arrivée : ravitaillement complet.

RECOMPENSES :

- Lots à tous les participants.
- Trophées aux premiers (H et F) de chaque course.
- Lots aux cinq premiers (H et F) du 24km.
- Classement sur les 24km par catégorie.
- Classement sur les 10km par catégorie cadet.

JURY :

Il est composé par le comité d'organisation et les responsables de chaque point de contrôle.

MODIFICATION DU PARCOURS :

Barrières horaires et annulation de la course

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météorologiques trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder ou d'arrêter les courses.

ASSURANCE :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par Courir en Lévézou l'organisateur. Cette assurance garantit les conséquences pécuniaires de l'organisation.

DROIT A L'IMAGE :

Tout coureur renonce expressément de se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

PROTOCOLE SANITAIRE.

Suite aux recommandations gouvernementales le port du masque sera obligatoire et les gestes barrières seront appliqués.